



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 13 Octobre 2026

Rapport 4.2: Bilan 2020/2026 de l'application de la LOM en BFC

Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

L'exercice demandé aux conseillers CGT de notre CESER est d'abord très « intellectuel » lorsque l'on travaille ce genre de dossier. Nous devons nous prononcer sur un avis que nous partageons, lui-même portant sur un bilan objectivement globalement positif de l'application d'une loi que nous avons combattue et dénonçons toujours.

Ainsi nous partageons que la Région s'est fortement mobilisée pour cette mise en œuvre de la LOM, avec une forte comitologie, de nombreux interlocuteurs réunis, mais pour les non institutionnels, une prise en compte quasi inexistante de leurs demandes.

En effet, ceux-ci découvrent les informations postérieurement aux décisions de mise en œuvre et donc restent frustrés vis-à-vis de la démarche. Comme souligné dans l'avis, il faut maintenant que les citoyens et usagers puissent mesurer le bénéfice concrètement et se sentir partie prenantes en amont des décisions. Il faut aussi ne pas se limiter à la seule présence de 2 usagers tirés au sort pour estimer avoir rempli son devoir démocratique.

La mise en place des « Forums Mobigo » sera une opportunité pour la région de renouer avec l'esprit des comités de ligne. Nous jugerons si cela devient un lieu d'écoute ou bien de leçon de ce qui serait bon pour nous.

Enfin nous tenons à souligner, que malgré la signature du protocole LDFT et en espérant que les alertes exprimées par le CESER et la CGT l'y ont conduit, la région s'est tenue loin des possibilités de transferts de propriété et de gestions des infrastructures ferroviaires contenue dans la LOM et cela nous convient.

Je rappelle aussi à une époque où les carburants dépassent les 2€ 40 le litre, le ticket mobilités régional doit être mis en œuvre avec appel du pied aux employeurs.

Comme souvent, ce sont les financements qui manquent dans ce transfert de compétences pour assumer pleinement le rôle attendu et c'est ce décalage qui est néfaste.

La CGT partage les attentes exprimées par l'avis du CESER sur les suites concrètes attendues.

Avec ces compléments, la CGT votera l'avis.